

E.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Les autorisations, en cours de validité en 2024, d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières sont les suivantes :

Délégations financières en vigueur en 2024 Utilisation par le Conseil d'administration en 2024

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2024	Commentaires
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social – Offre Worldline IGSA						
Autorisation pour décider l'émission sans DPS d'actions réservées aux bénéficiaires d'actions gratuites attribuées par Worldline IGSA (Ingenico Group SA) et aux détenteurs d'actions Worldline IGSA au travers d'un plan d'épargne entreprise et/ou d'un plan d'épargne Groupe ou d'un fonds commun de placement d'entreprise	270 000	13 juin 2024 (30 ^e résolution)	13 décembre 2025	18 mois	1 ^{er} juillet 2024 (68 928,20 €) ⁷ 12 août 2024 (11 842,88 €) ⁷ 2 septembre 2024 (684,08 €) ⁷ 1 ^{er} octobre 2024 (119 201,28 €) ⁷	Utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social						
Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	50 % du capital social* ¹	13 juin 2024 (24 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires avec offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1 ^o du Code monétaire et financier	10 % du capital social* ^{1,2}	13 juin 2024 (25 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires par une offre au public visé au 1 de l'Article L. 411-2 du Code monétaire et financier	10 % du capital social par période de douze mois* ^{1,2}	13 juin 2024 (26 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15 % de l'émission initiale ^{1,3}	13 juin 2024 (27 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Autorisation d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital social* ²	13 juin 2024 (28 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	500 millions ⁴	13 juin 2024 (29 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	27 mai 2024 (202 439,40 €) ⁸ 19 juin 2024 (136 €) ⁸	-
Programme d'achat d'actions						
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10 % du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 60 €	13 juin 2024 (22 ^e résolution)	13 décembre 2025	18 mois	Dans le cadre du programme d'achat d'actions : - 1 200 000 actions ont été acquises en 2024 à un prix moyen de 6,17 € Dans le cadre du contrat de liquidité : - 2 902 151 actions acquises au cours moyen de 9,65 € - 2 902 151 actions cédées au cours moyen de 9,63 €	Non utilisable en période d'offre publique
Réduction du capital social par annulation des actions auto détenues	10 %, du montant du capital social par périodes de 24 mois	13 juin 2024 (23 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	-

**Délégations financières en vigueur en 2024
Utilisation par le Conseil d'administration en 2024**

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2024	Commentaires
Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux						
Augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe	2,5 % du capital social* ⁵	13 juin 2024 (31 ^e résolution)	13 août 2026	26 mois	-	-
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires constitués de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	2,5 % du capital social* ⁵	13 juin 2024 (32 ^e résolution)	13 décembre 2025	18 mois	-	-
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux	0,86 % du capital social (avec un sous-plafond de 0,066 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs)* ⁶	13 juin 2024 (33 ^e résolution)	13 août 2027	38 mois		-

* Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 13 juin 2024.

1 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec maintien et suppression du DPS effectuées au titre des 24^e à 28^e résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle 2024. Toute augmentation de capital réalisée en vertu de ces résolutions s'imputera sur le plafond global de 50 %. Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 24 à 26 ne pourra dépasser le plafond de 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise.

2 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des 25^e à 28^e résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle 2024. Toute augmentation de capital réalisée en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce plafond global de 10 % ainsi que le plafond global de 50 % fixé à la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024.

3 Le montant nominal des augmentations de capital effectuées au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024 s'imputera (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée, (ii) sur le plafond global prévu à la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans DPS, sur le montant du sous-plafond fixé par la 25^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024.

4 Plafond autonome et non déductible du plafond global prévu à la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024, ni du sous-plafond prévu à la 25^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024.

5 Plafond commun aux opérations d'augmentation de capital réalisées en vertu des 31^e et 32^e résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle 2024.

6 Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être réalisées en vertu de la 33^e résolution de l'Assemblée Générale Annuelle 2024 ne pourra excéder un plafond dérogatoire de 0,86 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Annuelle 2024.

7 Augmentations de capital réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de liquidité conclus par Worldline IGSA (précédemment dénommée Ingenico Group SA) au profit des bénéficiaires de plans d'actions de performance.

8 Utilisation faite pour servir un plan d'actions de performance dont la période d'acquisition est arrivée à échéance en 2024 ou dans le cadre de la livraison par anticipation d'actions de performance en cas de circonstances particulières (décès, invalidité).